

Au cœur de SAINT ANDRÉ

N°61

VOIRIE

Sécurité routière

MAIRIE

Bilan à mi-mandat

VIE D'AUTREFOIS

Histoire
du Marais d'Orx



un village où il fait bon vivre...

Editorial • Retour en images • Bilan mi-mandat • Mairie : Projet de Transport solidaire - Mobicoop - Journée intergénérationnelle
Fresque école - Réhabilitation du lavoir - Gérance bar • Voirie : Sécurité routière - Carrefour et poids lourds - Déchets venaison
Vie scolaire/Action sociale : Actions en direction des parents - Vacances sportives et effrayantes
Parcours du cœur - Projet défense • Vie de la commune : Pôle de Santé - Exposition - Portrait Clémence Brisé - SMBAM
SITCOM : bio-déchets • Vie Associative : Fêtes d'été - Au fil de l'art • Communauté de communes
Histoire de Saint André de Seignanx • Infos utiles • Agenda



BONJOUR À TOUTES ET À TOUS,

Je me dis souvent que j'ai de la chance de vivre à Saint André. Je trouve notre village calme, assez respectueux des règles qui font le vivre ensemble, plutôt protégé jusqu'ici face aux conséquences des coups de vents, des orages et des grandes chaleurs.

J'aime sincèrement l'esprit qui règne dans notre village. Je suis heureux de la reconnaissance dont jouissent les enseignants et les personnels du périscolaire sur notre village.

Je me félicite aussi de l'engagement bénévole de responsables associatifs pour construire durablement du lien social en offrant des activités à partager.

A ce titre je veux saluer deux Présidents associatifs qui ont choisi, après des années d'investissement, de passer la main. Merci donc à Corinne Lacoussade pour « Saint André des Arts » et à Roland Laforcade pour l'« Association Sportive et Culturelle ». Et bienvenue à une nouvelle association « Perm' aps » portée par Marie Meunier.

Et bien sûr j'adresse de sincères remerciements à celles et ceux qui s'investissent très concrètement



dans le maintien et dans l'amélioration de la qualité de vie dans notre village : les élus, les personnels municipaux, les responsables d'associations et leurs adhérents.

Dans ce magazine vous trouverez comme toujours, beaucoup d'informations qui témoignent de l'action de vos élus et ce dans la recherche des meilleures réponses aux problématiques des habitants de notre village.

La prochaine livraison du « Pôle Santé et des Solidarités », porteur de chance et de confort, la volonté d'installer une solidarité autour des déplacements des personnes les plus fragiles ou esseulées, le projet, avec votre soutien, d'une grande et belle exposition de témoignages du passé et du présent, de nouveaux aménagements sur les voiries du village pour garantir

la sécurité de tous et freiner certains comportements inadaptés, la forte implication des membres du Conseil des Sages et la première action menée par le Conseil Municipal des Jeunes, mériteront tout particulièrement votre attention. Enfin, Plan d'urbanisme intercommunal oblige, la Commune est engagée dans une longue et complexe réflexion sur la définition des contours de notre village pour les 15 ou 20 ans prochains.

L'élaboration du PLUi est un moment fort dans la vie des communes.

Voulons-nous accueillir de nouvelles populations ? Dans quelles proportions ? Aspirons-nous à privilégier l'installation d'une moyenne surface commerciale dans notre village ? Je vous ai sollicités sur ce sujet dans le précédent magazine de la commune. Quelle place voulons-nous réserver à l'agriculture et aux agriculteurs, moins nombreux mais encore passionnés par leur métier.

Vers quels types de logements souhaitons-nous tendre, dans le respect des règles nationales d'urbanisme ? Des lotissements, des immeubles à un ou à deux étages, des tiny house, des maisons conteurs ? Faisons-nous une place aux petits artisans ?

Quel village voulons-nous dessiner pour demain ? Pour nous, pour nos enfants. Et pour toutes celles et

tous ceux qui auront envie de nous rejoindre, parce que Saint André est un village où il fait bon vivre. Vous avez peut-être des réponses. Les élus peuvent et souhaitent les partager avec vous.

Et puis, très récemment annoncée aux élus, la décision de Adrien et Jérôme Florés de cesser leur activité de cuisiniers dans le restaurant communal qu'ils avaient eux-mêmes baptisé « les fleurs ».

Les élus sont donc à la recherche de candidats pour reprendre le restaurant du village.

Je vous invite donc à la lecture de votre magazine d'informations municipales.

Je vous propose aussi de nous retrouver pour la présentation des vœux par le Conseil Municipal le Samedi 27 janvier à 11h30 à la Mosaïque.

Vous êtes cordialement invités.

Parce que vous recevrez ce magazine avant les fêtes de fin d'année, **je tiens à vous souhaiter, en mon nom et au nom du Conseil Municipal, un très Joyeux Noël et présenter, à vous et à tous ceux qui vous sont chers, nos meilleurs vœux de bonheur, de bonne santé et de très belle et très heureuse nouvelle année.**

Très sincèrement à vous.

Votre Maire, **Jean Baylet.**





Conférence parentalité



Parcours du cœur



Conseil des sages



Fêtes d'été





BILAN

À MI-MANDAT

La 1ère partie de ce mandat a été marquée par le COVID-19 et par la volonté de limiter nos investissements. Malgré tout, de nombreux projets et réalisations ont pu se faire, comme nous nous y étions engagés en mars 2020.

Reprenons point par point la profession de foi établie en 2020.



- de maîtriser la **pression fiscale** sur les contribuables locaux.

Atteint à ce jour

- Pas de hausse des taux de Foncier Bâti et de Foncier Non Bâti à ce jour

- de soutenir et de valoriser l'engagement bénévole et généreux des **associations locales** au travers de la mise à disposition de moyens logistiques, humains et financiers (mise en place d'une journée des associations, construction d'un préau pour la cuisine préparée en extérieur de la Mosaïque).

Atteint

- Accompagnements réalisés pour toutes les associations et plus particulièrement pour : Rassemblement Chœur and Co, Au fil de l'Art, Bik'hearts, Comité de fêtes...
- Soutien à 2 nouvelles associations : Pais Saint André et Perm'Aps
- Nouveaux panneaux de basket achetés avec Biaudos et Saint Martin de Seignaux pour le club de BBSM
- Forum des Associations créé en 2022
- Projet de préau-cuisine reporté en accord avec les associations concernées

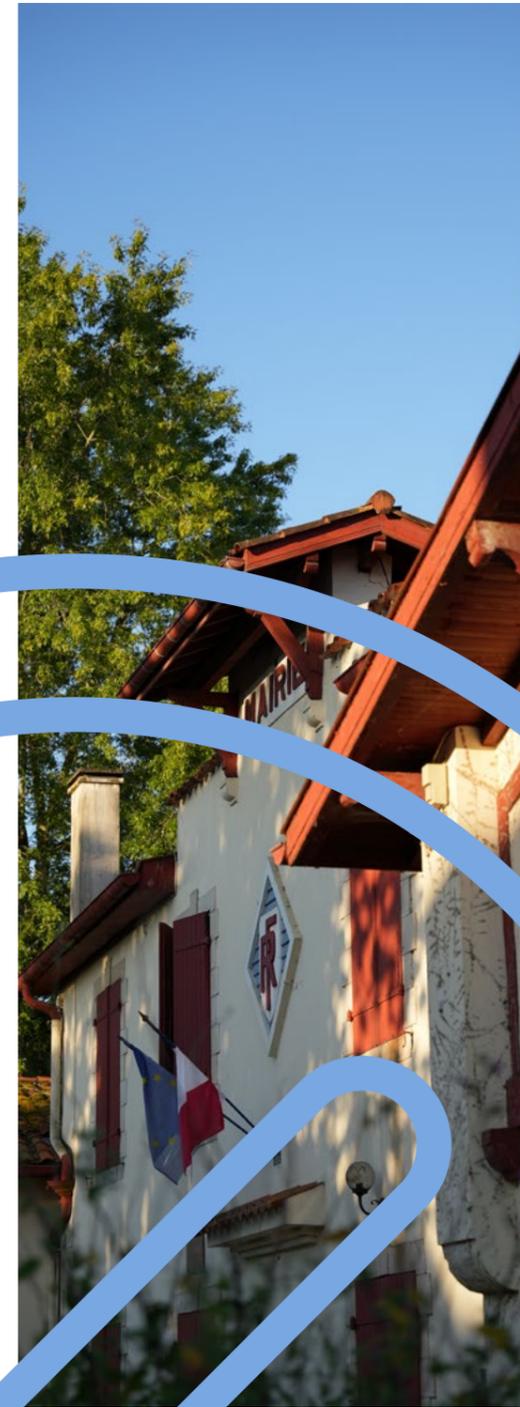
- de poursuivre et d'amplifier l'**information des citoyens** : bulletin d'informations, site internet, page Facebook, réunions publiques, notamment à mi-mandat, et commissions extra-municipales.

Atteint

- Nouveau format de journal municipal
- Page Facebook de la commune créée en mars 2020 (868 abonnés)
- Application Panneau Pocket lancée en avril 2020 (981 abonnés)
- Mise en place de kakémonos pour le marché
- Commission extra-municipale sur le transport solidaire
- 4 réunions publiques proposées en 2022
- Présentation des vœux à la population
- Interpellation des andrésiens sur l'intérêt/le besoin d'une surface commerciale dans le futur
- Capture en vidéo de la parole des anciens

En cours

- Nouveau site internet de la mairie en cours de création (pour début 2024)





- de maintenir l'accompagnement social et solidaire en direction des plus **jeunes** : livre de naissance, bourse pour étudiants, Centre de loisirs intercommunal, réservation de deux places en micro-crèche à Saint Laurent de Gosse, ainsi qu'en direction des **anciens** : plan canicule, colis de Noël, Conseil des Sages et contribution à la réduction de la fracture numérique.

Atteint

- Aides financières et matérielle fournie à l'ASC pour proposer une aide à l'informatique (+ Espace Numérique Solidaire de la Communauté de Communes)
- Parcours du Cœur
- Actions parentalité menées par le pôle périscolaire avec le soutien de la Mairie
- 1 livre offert pour chaque enfant entrant en maternelle
- 1 livre offert pour marquer les naissances
- Installation d'un Conseil des Sages et suivi des préconisations
- Installation d'un Conseil des jeunes : atelier intergénérationnel de cuisine réalisé

En cours

- Conseil des jeunes : city stade à l'étude
- Projet de transport solidaire

- de maintenir des conditions d'accueil **scolaires, péri et extra scolaires** de qualité, à travers notamment, de larges horaires d'ouverture de la garderie, la restauration scolaire et le Centre de loisirs intercommunal.

Atteint

- Recours à des producteurs locaux dans le cadre de l'élaboration des menus du restaurant scolaire à poursuivre et à amplifier
- Garderie ouverte pour collégiens/lycéens entre 7h10 et l'arrivée du bus le matin

- de porter notre soutien à l'action ambitieuse de la **Communauté de Communes**, dans les domaines du développement économique, de l'aide à la construction de logements sociaux, de la construction d'un équipement aquatique, de l'offre culturelle et d'un service d'aide à domicile homogène et performant.

Atteint

- Mise en place d'un Centre de vaccination pour COVID-19
- La bataille du lieu solidaire d'installation d'une piscine intercommunale a été perdue par 6 communes sur les 8...
- Présence très régulière du Maire et d'élus dans tous les groupes de réflexion et de travail de la CC ainsi que dans les différentes commissions

- de poursuivre et développer les actions engagées pour favoriser un **environnement respectueux et responsable** : agenda 21, villages fleuris, recours à des aliments bio à la cantine scolaire, circuits courts, entretien des forêts communales, disparition confirmée du recours aux produits phytosanitaires.

Atteint

- Maintien de la « fleur » au concours des Villages fleuris
- Travail mené sur une augmentation de produits bios issus de circuits courts proposés au restaurant scolaire

En cours

- Réhabilitation du lavoir communal

- de poursuivre l'entretien, l'accessibilité et la mise en sécurité **des voiries et des bâtiments** communaux, de développer le réseau de cheminements doux.

En cours

- Fibre installée sur la commune en 2022
- Mise en place de radars pédagogiques
- Coussins berlinois à venir d'ici début 2024
- Trottoir de Porte du Marais vers Betbeder engagé
- Entretien des bâtiments publics
- Eclairage salle polyvalente plus performant
- Achat de véhicules pour Services Techniques
- Monument aux morts réhabilité
- Réflexion sur l'installation de panneaux photovoltaïques

- de confirmer l'ouverture au public de l'Agence Postale Communale, de définir les conditions d'une urbanisation réfléchie et maîtrisée et de prendre toute sa part dans la construction au Bourg de **logements pour personnes âgées, d'un logement d'urgence** et d'un **Pôle santé** qui contribueront à enrichir l'offre de services à la population.

En cours

- Travail important sur l'élaboration d'un PLUI (pour 2025)
- Livraison du Pôle Santé et des logements dédiés en mars 2024 ; pas de logement d'urgence
- Réflexion engagée sur l'implantation d'une moyenne surface commerciale au Bourg
- Installation d'un nouveau boulanger
- Création d'un Marché communal (en 2021)



FOCUS

Forum des associations

Nous avons procédé à la mise en place du premier forum des associations de la commune durant la période de rentrée scolaire 2022.

Une deuxième édition a eu lieu cette année, le samedi 2 septembre 2023. L'objectif de ce rendez-vous annuel est de mettre en avant la richesse du tissu associatif de notre commune. Les associations peuvent ainsi se faire connaître auprès de futurs bénévoles ou adhérents. Quant aux habitants de Saint André de Seignanx et ses alentours, ils disposent ainsi d'une matinée pour venir découvrir les diverses activités sportives et culturelles accessibles à deux pas de chez eux.



Application Panneau Pocket lancée en avril 2020 (981 abonnés)

Elle a été lancée en avril 2020, dès la nouvelle équipe municipale en place.

Nous étions la 1ère commune du Seignanx à avoir notre application.

Vous y retrouvez dessus des infos essentielles : alertes météo, travaux, événements... communaux et du Seignanx. Cette application gratuite compte déjà 964 abonnés !



Parcours du Cœur

Les maladies cardio-vasculaires sont la 2ème cause de mortalité en France après le cancer.

La commune de Saint André de Seignanx s'est associée à la mobilisation coordonnée par la Fédération Française de cardiologie en 2022 et 2023. Au programme, différentes activités pour se dépenser de façon ludique, s'initier aux gestes qui sauvent ou encore comprendre et échanger autour de la physiologie et l'alimentation.

Différentes activités sportives, adaptées à tous les niveaux et tous les âges, étaient proposées et ont rassemblé un public curieux et mobilisé.



Maintien de la « fleur » au concours des Villages fleuris

Les agents des services techniques s'appliquent à respecter plusieurs critères pour permettre cette reconnaissance comme la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, des ressources naturelles et de la biodiversité ainsi que la limitation maximale de l'arrosage.



Réhabilitation du Monument aux morts

Le monument commémoratif des enfants de la commune, morts pour la patrie, a fait peau neuve.

Afin de pérenniser le devoir de mémoire, un conseiller municipal a eu envie de réaliser une étude sur notre monument aux morts en s'appuyant sur de nombreuses archives départementales ou nationales.

Ce devoir de mémoire a permis de corriger certaines erreurs dans l'orthographe des noms des soldats mentionnés et même de rajouter des soldats oubliés.

Grâce à cela, nous avons pu inaugurer le monument aux morts de la commune et honorer ces hommes morts pour préserver notre liberté.





PROJET DE « TRANSPORT SOLIDAIRE » À SAINT ANDRÉ

Une réunion s'est tenue à l'initiative de quelques habitants de Saint André pour parler de «transport solidaire» à l'image de ce qui se fait dans certaines communes des Landes et en particulier en Chalosse.

Deux communes des Landes ont accepté de venir nous présenter leur association de transport solidaire, fonctionnant de manière satisfaisante depuis plusieurs mois.

Le transport solidaire a pour but de permettre aux personnes isolées, sans moyen de locomotion, de pouvoir se déplacer à prix réduit, grâce à la solidarité de conducteurs, bénévoles.

Nous pensons qu'il existe à Saint André un besoin de transport pour des personnes ne disposant pas de moyens de locomotion propres (difficultés physiques à conduire, absence de permis de conduire, ressources limitées...). L'habitat est dispersé dans notre commune qui est peu desservie par les transports en commun.

Une organisation simple permettrait de proposer ce service ; des

bénéficiaires du transport solidaire seraient mis en relation, par le biais d'un(e) référent(e), avec un(e) chauffeur, tous les deux bénévoles. Si vous êtes intéressé(e) par ce projet et que vous souhaitez y participer n'hésitez pas à vous manifester :

- comme membre de l'association,
- comme bénéficiaire,
- comme référent ou comme chauffeur

Nous disposons à la mairie d'une boîte aux lettres dédiée au transport solidaire.

Une assemblée générale sera organisée fin mars 2024, sur la base des réponses reçues.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour vous engager vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse : saintandretransportsolidaire@gmail.com.

REZO MOBICOOP

Bon pour la planète et pour le portefeuille, le covoiturage est une nouvelle façon de se déplacer. Mais il n'est pas toujours facile de s'y retrouver et de trouver un trajet qui correspond à nos déplacements.



Pour promouvoir l'offre de covoiturage sur le Seignanx, la Communauté de communes a développé le Rezo Mobicoop sur le territoire. Ce dispositif vise à encadrer et sécuriser la pratique du covoiturage et de l'autostop.

Grâce à l'application Rézo Mobicoop (accessible sur téléphone mobile et ordinateur) vous pouvez prévoir vos trajets de covoiturage grâce à « Rézo Covoit ». Qu'ils soient occasionnels ou quotidiens, que vous soyez passager ou conducteur, tous les trajets sont enregistrés dans l'application. Une participation financière peut être demandée au passager (à hauteur de 0,05 €/km, soit 50 centimes pour un trajet de 10 km) mais elle n'est pas obligatoire.

En plus, les trajets réalisés via l'application sont éligibles à la « prime covoiturage » gouvernementale de 100 euros par an. La prime sera reçue directement via la plateforme.

En parallèle de cette action, pour encadrer la pratique de l'autostop, des arrêts ont été implantés depuis 2018 dans toutes les communes du Seignanx. Ils ont été placés à des endroits sécurisés tant pour les auto-stoppeurs que pour les automobilistes. Sur l'onglet « Rézo Pouce » de l'application, vous retrouverez des conseils pour pratiquer l'autostop en toute sécurité. L'ensemble des arrêts d'autostop sont visibles sur l'application.

N'hésitez plus, pensez Rezo Mobicoop !



UN ARTISTE HABILLE NOS MURS



Le bâtiment, récemment construit, qui abrite la cuisine et le restaurant scolaire, ainsi que la garderie et la direction du périscolaire a été « habillé » par **Florian de Elizondo, jeune artiste spécialiste dans la réalisation de fresques murales.**

Dans l'exécution de son œuvre, Florian s'est appuyé sur des réalisations d'enfants, mobilisés par leurs animateurs. Et surtout il a mis dans sa fresque tout son formidable talent.

Il s'agit là de la sixième fresque réalisée dans la Commune par divers artistes.



JOURNÉE INTER GÉNÉRATIONNELLE

Organisée par le Conseil Municipal des Jeunes avec la participation de l'association « Les Bagans ».

Jeu 26 octobre

Tout d'abord, le matin, nous avons préparé les gâteaux avec les Bagans, les jeunes du Conseil, les parents présents, et Monsieur le Maire qui est notre référent.

Chacun est venu avec une recette différente. Tous les ingrédients étaient fournis par la Mairie.

Les gâteaux étaient au chocolat, au nutella, au citron... Les anciens aidaient les plus jeunes à faire les gâteaux. Et inversement.

Puis, en attendant qu'ils cuisent, nous avons fait des jeux de société et un cache-cache dans la Mosaïque.

L'après-midi, nous avons reçu des gens du village et des enfants du centre de loisirs. Nous avons partagé les gâteaux. Nous avons fait des jeux de société (Wasabi, Cluedo, Labyrinthe...) par groupe de 4 ou plus, jeunes et anciens jouaient ensemble. Après nous avons mangé les gâteaux. Quand les gens sont partis, ils nous ont dit que ça leur avait plu.

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes

GÉRANCE DU BAR RESTAURANT DE LA COMMUNE

Le départ des gérants ouvre la porte à des candidatures.

Il s'agit d'un bar, d'un restaurant, d'une cuisine équipée. Les discussions sont en cours concernant le mobilier, la vaisselle et la terrasse. Les candidatures sont à présenter par mail ou courrier à Monsieur le Maire.

LA RÉHABILITATION DU LAVOIR

A l'origine il y avait un lavoir avec des planches et une séparation, plus petit que le bassin actuel. Des ménagères venaient y laver leur linge. Il y avait aussi un séchoir à linge, fait à partir de branches de saule.

C'était aussi un endroit où se racontaient les potins du village.

Puis dans les années 1970-1975, les élus ont décidé la construction d'un réservoir d'eau qui se déversait dans un bassin en face de la route. Là, l'eau était pompée et servait à alimenter une bonne partie de la commune. Il y avait à l'époque à peu près 700 habitants. Les habitants du Bourg en particulier utilisaient cette eau mais également le boulanger pour faire son pain qu'il vendait ensuite dans toute la commune. L'eau était claire et propre.

La route qui longe le lavoir était à cette époque un chemin de terre, rugueux. Et très pentu comme encore aujourd'hui.

Les enfants l'empruntaient pour se rendre dans la maison en haut de la côte, autrefois école qui accueillait les petits de la classe enfantine ainsi que les filles.

Les classes n'étaient pas mixtes à cette époque sauf chez les petits. Sur le chemin de l'école, les enfants rencontraient parfois des oies et un jars plutôt méchant.

Ils passaient aussi devant la maison appelée « le Tuc » en face de laquelle coulait, il y a longtemps une source.

Il y avait peu de vaches au Bourg,

à l'exception de « Camiade ». Chaque ferme avait sa mare, son « douil ». Celle du « Mas » permettait aux enfants de venir capturer des grenouilles.

Le lavoir était propre parce qu'il était respecté comme un bien collectif. De temps en temps, le dimanche matin, le lavoir était vidé, balayé et rincé pour retirer le dépôt de savon.

Le lundi de Pâques, les hommes du quartier nettoyaient le lavoir et les femmes préparaient de grandes omelettes que tout le monde partageait.

Informations tirées d'une interview réalisée par les élèves de CM1 et CM2 de l'école dans le cadre de l'opération « Mille défis pour ma Planète »

Avec le concours de Béatrice Ducout pour le CPIE et les réponses de Mesdames Lalanne, Maton et Loustanau et de Messieurs Laforcade, Lalanne et Loustanau.

Aujourd'hui, les élus veulent redonner une place à ce vestige du passé. En plus de le remettre en eau, le lavoir sera couvert.

Avec le concours bénévole de Messieurs Sallenave, Jauréguiberry, Bessonart et Daflon que le Conseil municipal remercie chaleureusement.

VÉGÉTALISATION DES COURS ET DU PARKING DE LA MOSAÏQUE

Afin d'apporter de l'ombre et des ilots de fraîcheur aux enfants de l'école, il est prévu de planter, en début d'année, des arbres dans les cours d'école (maternelle et primaire). Dans la cour du fronton, 3 arbres seront plantés en prenant en compte les contraintes liées au côté polyvalent de cet espace et des différentes activités qui s'y déroulent (fêtes d'été, fronton...).

Dans le même temps, il va être replanté une dizaine d'arbres sur le parking de la salle Mosaïque afin d'embellir cet espace et pour remplacer les muriers-platanes qui avaient été supprimés car malades. La descente herbeuse vers la garderie de l'école sera elle aussi végétalisée avec différentes plantes et fleurs afin de favoriser la biodiversité.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Conseil Municipal a entériné l'installation de ralentisseurs type coussins berlinois par paires sur trois sites :

- Sur la Route Départementale 154, dite Route de la Pipette, avant la Route de Saint Martin de Hinx en direction du Bourg
- Sur la Route Départementale 54, dite Route des Cinq Cantons et Route de Saubrigues, avant la Route de Peyrehette et après la Route du Marais en direction de Saubrigues.

Les ralentisseurs seront accompagnés de la signalisation réglementaire et d'une autorisation de voirie délivrée par le Conseil Départemental des Landes.

En complément, pour plus de sécurité, le marquage au sol a été refait sur l'Allée de Camiade et au niveau des carrefours du Bourg et de la Route du Marais. Des rappels de limitation de vitesse ont été peints au sol sur divers axes.

Une demande a été faite auprès du Conseil Départemental des Landes pour une étude de sécurisation englobant les carrefours de la Route des Cinq Cantons avec la Route de Peyrehette et l'entrée du Lotissement Betbeder ainsi que le marquage au sol d'une ligne médiane sur la Route Départementale 54 vers Saint Martin de Seignanx et Saubrigues.

La Communauté des Communes du Seignanx étudie, pour un coût moindre, la sécurisation des piétons et des cyclistes sur la Route de Peyrehette. Celle-ci a mandaté l'entreprise Pinaquy pour la réfection en enrobé du Chemin de Rapetout sur sa partie déjà enrobée et la mise en œuvre d'un ralentisseur.

Des panneaux annonçant des contrôles de vitesse par la gendarmerie sont installés.

Cet été, nous avons constaté un afflux important de camping-cars et de fourgons aménagés, avec parfois des incivilités, sur le Chemin de Rapetout. Un arrêté est pris, interdisant l'accès des véhicules à ce chemin qui doit rester un endroit de promenade agréable. Des panneaux sont installés de part et d'autre.



ENVI- RONNE- MENT

Afin de respecter la législation en la matière, la Communauté de Communes, compétente dans ce domaine, installe et finance trois sites de stockage de déchets de venaison sur le Seignanx, ainsi que la collecte par une société spécialisée : ATE MAX.

Pour les ACCA de Saint Martin de Seignanx et de Saint André de Seignanx, ce dispositif est installé à l'entrée de la déchetterie de Saint André de Seignanx, dans le respect des normes environnementales.

LA PLACE DES POIDS LOURDS SUR LES ROUTES DU VILLAGE

La route départementale 154 qui relie Saint André à Saint Martin de Seignanx est une belle route, car assise sur une couche de roulement récente et parce que bordée de platanes pour beaucoup centenaires qui donnent un cachet particulier à sa traversée.

Cependant cette route peut, elle aussi, s'avérer dangereuse si les automobilistes et les motards qui la fréquentent, ne contrôlent pas la vitesse de leur véhicule.

Notre rôle d'élus est de rappeler au respect des vitesses autorisées et de mettre tout en œuvre pour protéger les usagers.

Le statut de route départementale, hors agglomération, interdit certains aménagements pourtant souhaités et sollicités par les Andrésiens et relayés par les élus.

Quand même, ces mêmes élus ont pris, il y a déjà longtemps, un arrêté interdisant la circulation, sur cette portion de RD 154 depuis le carrefour du Preuilh jusqu'à Saint Martin de Seignanx, des véhicules de plus de 7,5 tonnes.

Cela vaut pour les bus qui accusent plus de 10 tonnes à vide et pour quantité de camions.

Jusqu'à 7,5 tonnes, un camion est déjà large de près de 2,5 m, long de près de 7 m et haut de 2,50 m. Cet arrêté propre à notre commune a été renforcé par un arrêté identique depuis Saint Martin de Seignanx.

Aussi aucun autocar, vide ou chargé, aucun camion de plus de 7,5 tonnes n'a le droit d'emprunter cette route départementale 154. Et pourtant, tous les jours cette interdiction est bafouée.

Les gendarmes sont informés de certains comportements irrespectueux et je leur ai demandé la plus grande sévérité envers les chauffeurs en infraction.

Permettez-moi de vous raconter une histoire vraie.

Il y a quelques jours, une jeune fille venant de Saint Martin de Seignanx par la RD 154, se rendait, en scooter, au Centre de Loisirs de Saint

André où elle remplit les fonctions d'animatrice.

Alors qu'elle s'engageait dans un virage, elle tombe nez à nez avec un camion qui, du fait de sa grande taille, roulait au milieu de la chaussée, sûrement pour éviter que les branches des platanes séculaires ne le touchent.

La jeune fille ne trouva son salut qu'en jetant son scooter dans le fossé. Elle en fut quitte pour une très grande peur. Ceci n'est pas acceptable.

Jean Baylet





CARREFOUR RD 54 ET ROUTE DE PEYREHETTE

Les élus ont engagé le projet de réfection de la couche de roulement de la route de Peyrehette, en même temps que la recherche de solutions de cheminement piéton visant à garantir la sécurité des usagers.

Ces réflexions doivent aussi tenir compte des possibilités financières du Budget communal.

Mais les élus sont aussi conscients de la grande dangerosité que représentent, au bout de la route de Peyrehette, l'entrée-sortie de cette route, d'une part, et l'entrée-sortie du lotissement Betbeder d'autre part, de part et d'autre de la route départementale sur laquelle, à cet endroit, la vitesse est limitée à 50 km/h...

Un premier projet, sûrement trop ambitieux, a été abandonné. Il s'agissait de la réalisation d'un giratoire.

Aujourd'hui, les élus réfléchissent à la réalisation d'un aménagement de type «tourne à gauche» moins

coûteux et cependant efficace.

L'accompagnement par le Conseil Départemental au titre de la maîtrise d'œuvre du projet a été sollicité. D'éventuelles emprises foncières pourraient s'avérer nécessaires. Enfin, un nouveau statut pourrait être étudié pour l'entrée-sortie de Betbeder.



DES ACTIONS EN DIRECTION DES PARENTS

Suite à l'intérêt suscité par les différentes conférences dédiées à la parentalité organisées en 2022-2023, et grâce au soutien de la CAF des Landes via le REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité), un nouveau cycle de manifestations est organisé.

Depuis la rentrée, Marion THIES-SARD, Psychologue-psychothérapeute, a animé une conférence le 22 septembre (Emotions et parentalité bienveillante, est-ce possible?), avant de revenir pour un atelier le 17 novembre intitulé "Parentalité consciente, parentalité bienveillante".

Des parents de tous horizons et tous âges sont venus écouter, comprendre, échanger, se reconnecter à soi pour être un parent conscient et bienveillant.

D'autres actions seront organisées dans le courant de l'année scolaire.

DES VACANCES SPORTIVES ET EFFRAYANTES!

Le Centre de Loisirs Dous Pit-chouns a proposé aux enfants des vacances denses et actives. Au programme, pour célébrer la Coupe du Monde de Rugby et Halloween, ateliers sportifs bien sûr et

ateliers cuisine pour découvrir les cuisines du monde, sortie au festival Chantons sous les Pins, mais aussi participation à la journée intergénérationnelle à Saint André de Seignanx organisée par le Conseil

des Jeunes et les Bagans, ou encore journée à Biarrotte.

Le point d'orgue de ces vacances aura été la soirée d'Halloween.

Les grands ont fait le tour du village pour distribuer des flyers pour annoncer la venue d'une horde d'enfants affamés de bonbons à la nuit tombée ! Tous ont revêtu leurs plus affreux déguisements, accompagnés par les parents et les animateurs, pour déambuler dans le village et s'exclamer "des bonbons ou un sort" ! Les andrésiens se sont montrés très généreux et accueillants et les enfants ravis de leur butin ! La soirée s'est achevée par un moment convivial à la garderie.



PARCOURS DU COEUR

La commune a organisé cette année encore le Parcours du Cœur, samedi 10 juin, afin de sensibiliser aux maladies cardio-vasculaires, 2^e cause de mortalité dans notre pays.

Au programme : activités physiques, sensibilisation aux gestes qui sauvent ou encore jeu autour de l'alimentation.

Toutes les générations étaient présentes pour participer aux différentes animations:

- marche de 5 km au coeur du village
- parcours découverte dans le bourg
- circuit vélo
- Défi trottinette
- circuit cardio
- atelier secourisme
- intervention sur la physiologie et le fonctionnement du coeur

Nous remercions tous les volontaires présents pour animer cette journée !

PROJET DÉFENSE, DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DE L'ARMÉE

Le 28 Novembre 2023, 75 élèves du collège de Saint Martin de Seignanx, dont 10 élèves de Saint André de Seignanx, ont eu la chance de visiter la base Aérienne 118 de Mont-de-Marsan.

LE PROJET

Programme : sur chaque demi-journée : 4 ateliers tournants de 50 min + 10 min de transfert en bus entre chaque site/unité.

Liste des métiers présentés:

- Métier de pilote
- Métiers de la sécurité/protection (maître-chien, pompiers, agent de prévention du péril animalier...)
- Métiers liés aux opérations aériennes (contrôleur aérien, opérateur défense sol/air, météo...)
- Métiers liés à la mécanique (maintenance aéronautique, maintenance armement/ structure, systèmes embarqués...)
- Métiers du renseignement
- Métiers du soutien (secrétaire, comptable, agent de restauration, chauffeur, communication et relations publiques...)

Il n'y avait pas forcément un stand pour chaque métier, mais beaucoup ont été évoqués. Chaque élève intéressé par un métier, tel qu'il soit, put repartir avec les coordonnées du centre d'information et recrutement des forces armées qui a pu donner des informations précises sur les voies d'accès et parcours. Chaque groupe était accompagné d'un militaire qui a pu répondre aux questions ou orienter les élèves.

Et plus précisément faire venir la jeunesse avec un Forum des métiers pour les collégiens à la fin du mois de novembre. **L'idée était de faire découvrir la palette complète des Métiers de l'armée de l'air : pilotes, mécaniciens, contrôleurs, mais aussi cuisiniers, chauffeurs, secrétaires, informaticiens...** Si ça ne débouche pas sur de l'engagement, ils auront au moins eu une idée de ce que l'on fait ici. Ça permet d'ouvrir nos jeunes à l'esprit de défense.

De plus, la Réserve militaire des civils de la Défense a pour objet de renforcer les capacités des forces armées pour remplir les missions qui leur sont confiées (protection du territoire national, travail en état-major, opérations extérieures...), d'entretenir l'esprit de Défense et de contribuer au maintien du lien entre la Nation et son Armée.

Elle est constituée de citoyens français : hommes, femmes, principalement issus du monde civil qui souhaitent donner de leur temps pour effectuer des missions ponctuelles ou de longue durée, en fonction des besoins de la Défense nationale.

Muriel Stutzmann

Conseillère municipale
Correspondante Défense

En collaboration avec le Ministère des Armées, le CIRFA, l'Académie du Sud-Ouest et le collège de Saint Martin de Seignanx



PÔLE DE SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Dans quelques semaines maintenant, plusieurs praticiens seront à notre disposition dans le pôle santé.

En parallèle, huit appartements seront mis à la disposition de couples ou de personnes seules retraitées et/ou porteuses d'un handicap.

Des Andrésiens trouveront là une réponse à leur besoin de logement accessible. Egalement, des bénéficiaires de services portés à leur intention par le Centre Intercommunal d'Action Sociale disposeront d'un local au rez-de-chaussée du bâtiment dans lequel ces personnes pourront échanger, goûter, s'affronter avec des jeux de société ou pratiquer d'autres activités.

Le pôle de santé a été souhaité et imaginé par les élus de Saint André, il y a plusieurs années déjà.

Les acquisitions conjointes avec la Communauté de Communes des deux maisons de l'époque ont permis de rendre les collectivités maîtresses des choix de réhabilitation ou de démolition. Les bâtiments ne pouvant être conservés, il a été décidé de construire un bâtiment en lieu et place des deux maisons.

L'engagement convaincu et financier de la Communauté de Communes pour le pôle santé et la salle du CIAS et de l'opérateur du logement social XL Habitat, pour les 8 logements, a été déterminant.

Dans le courant du mois de mars 2024, celles et ceux qui le souhaite-

ront pourront se rapprocher :

- de deux médecins généralistes, Samantha Casant et Paul Guingal
- d'une orthophoniste, Léa Giraudel
- de deux infirmières, Eva et Bérénice Préga-Renaud
- d'un cardiologue, Ambroise Fourquet
- d'une ergothérapeute, Danila Dazio

Le pôle de santé et des solidarités portera un nom.

Le Conseil Municipal a considéré que la présence de praticiens dans notre village était une chance, que de bénéficier de soins médicaux au plus près de chez soi était aussi une chance, que permettre à huit couples ou personnes seules de bénéficier d'un logement neuf adapté à leurs besoins était encore une chance, que bénéficier de l'engagement fort de XL Habitat était une chance et que la Communauté de Communes du Seignaux ait confirmé le financement du pôle et de la salle du CIAS était toujours une chance.

Puisque le mot chance se décline sans réserves sur cette belle réalisation, le mot gascon « Escadença » a été retenu et proposé à nos partenaires.

Les élus du Conseil Municipal remercient XL Habitat et la Communauté de Communes.



Ils remercient l'architecte et les entreprises retenues pour le projet. Ils remercient bien sûr les praticiens, jeunes et ambitieux qui ont choisi de se lancer courageusement dans le projet.

Les élus espèrent que tous les Andrésiens qui le souhaiteront, trouveront des réponses de soins adaptées à leurs attentes.

En parallèle à la livraison du Pôle, un aménagement routier a été jugé cohérent par tous les partenaires du projet et s'appliquera bientôt.

L'assiette de la voirie entre le pôle et la maison « ancienne Mairie » sera réduite et sera organisée en écluse centrale.

L'objectif premier vise à faire réagir les automobilistes et de ce fait les inciter à modérer leur vitesse.

Mais le ralentissement est surtout obtenu du fait que les véhicules d'un sens doivent s'arrêter et attendre que l'autre sens passe dans l'écluse. La priorité sera donnée aux véhicules qui montent. Depuis le début des travaux, cette organisation s'applique déjà de façon tacite.

L'autre objectif est de faciliter les déplacements à pied des patients venant du parking du Trinquet et cherchant à accéder au pôle.

L'aménagement routier proposé permettra en plus de proposer deux « arrêt minute » au plus près de l'entrée principale du pôle.

En parallèle, les praticiens seront invités à se garer sur le nouveau parking situé à côté des ateliers techniques municipaux.

Les patients trouveront une place sur les nombreux espaces de stationnement existants à proximité du pôle. Quant aux locataires des appartements, ils bénéficieront d'une place réservée, au plus près de l'entrée des logements, sur le parking du Trinquet et de la salle de sports.



EXPOSITION « SAINT ANDRÉ À TRAVERS LE TEMPS »

A l'instigation des membres du Conseil des Sages de notre village, vous êtes toutes et tous sollicités pour nous confier tous les documents en votre possession qui témoignent de l'histoire du village à travers le temps.

Il peut s'agir de cartes postales, de photos commentées de paysages ou de personnes, de documents relatant un évènement ou tout ce que vous jugerez utile de nous prêter.

Par rapport à la précédente exposition, réalisée il y a plusieurs années sur le même modèle et qui avait obtenu un grand succès, nous serons en mesure, cette fois-ci, de scanner les documents que vous voudrez bien nous confier et ainsi ne pas les conserver durablement mais vous les rendre très rapidement, voire, à l'occasion, de vous les restituer en suivant.

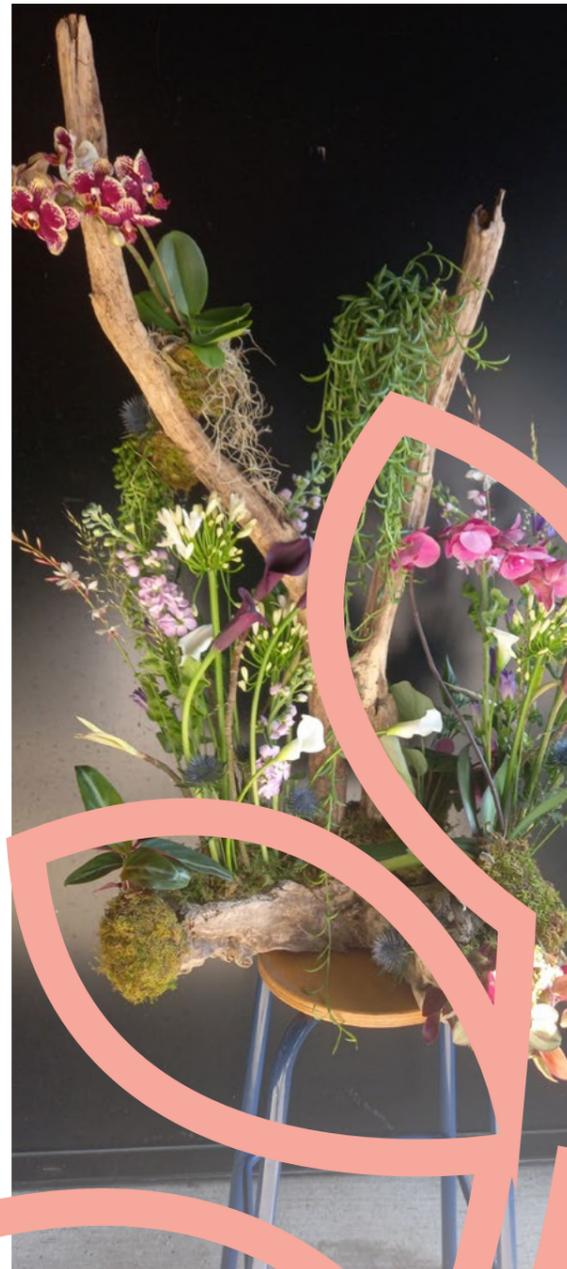
Le calendrier ci-dessous est proposé :

Prêt de vos « documents », dès la lecture de cet article et jusqu'au 15 février 2024.

- à l'accueil de la Mairie
- auprès d'un conseiller municipal dans votre quartier
- auprès d'un membre du Conseil des Sages

L'exposition est prévue pour le début de l'automne 2024.

Si des Andrésiens souhaitent participer à la mise en place de l'exposition, ils sont les bienvenus et peuvent se faire connaître, jusqu'au 15 février, auprès de l'accueil de la Mairie. Un « Comité de l'exposition » sera constitué avec toutes les bonnes volontés.



UNE DES MEILLEURES APPRENTIES FLEURISTES DE FRANCE À SAINT ANDRÉ DE SEIGNANX

Le 22 juin 2023, Clémence Brisé, 21 ans, a décroché une médaille d'or au concours national « Un des meilleurs apprentis de France ». Une très belle récompense pour cette habitante du village qui suit des études de fleuristerie depuis 1 an.

Après avoir brillé aux épreuves départementales et régionales à Mont de Marsan, en remportant 2 médailles d'or, Clémence s'est rendue à Nice en juin, pour la finale nationale du concours.

Une journée de concours intense physiquement et mentalement, composée de quatre épreuves : de la confection d'un bouquet, à la création d'une composition de deuil, ainsi qu'une structure qu'elle avait préparée en amont et sur laquelle elle est venue faire une décoration florale le jour J.

Malgré le stress, la chaleur et la fatigue physique, la journée s'est terminée de la meilleure des façons pour **Clémence qui a fait partie des 10 médaillés d'or du concours national.** Le jury composé des Meilleurs Ouvriers de France était unanime, le niveau cette année était particulièrement élevé. Une très belle reconnaissance pour celle qui s'est reconvertie vers le métier de fleuriste après un BTS agricole, il y a tout juste 1 an.

Depuis sa petite enfance, Clémence a toujours été créative et très attirée par la nature et le monde du végétal. Ce qu'elle aime dans son métier de fleuriste au-delà des fleurs, c'est de travailler les matériaux

pour imaginer et réaliser les structures sur lesquelles elle viendra ensuite exprimer sa créativité avec ses compositions florales.

Dans le peu de temps libre que lui laisse son apprentissage (formation à Mont de Marsan et apprentissage chez Carrément Fleurs à Anglet), Clémence est aussi co-présidente des Vaillants, le comité des fêtes de St André de Seignanx. Une vie bien remplie pour cette jeune femme généreuse, dynamique et chaleureuse !

Et après ?

Le rêve de Clémence serait de se mettre à son compte et d'ouvrir un jour sa propre boutique à St André de Seignanx, en y mettant en avant des fleurs locales et de saison. Elle a même une idée précise du lieu dans lequel elle aimerait installer son magasin.

En attendant, elle continue de se former à l'école et pendant son temps d'apprentissage à Anglet chez Carrément fleurs.

Nous lui souhaitons que son rêve se réalise et que nous puissions un jour aller lui acheter ses belles réalisations florales à St André !





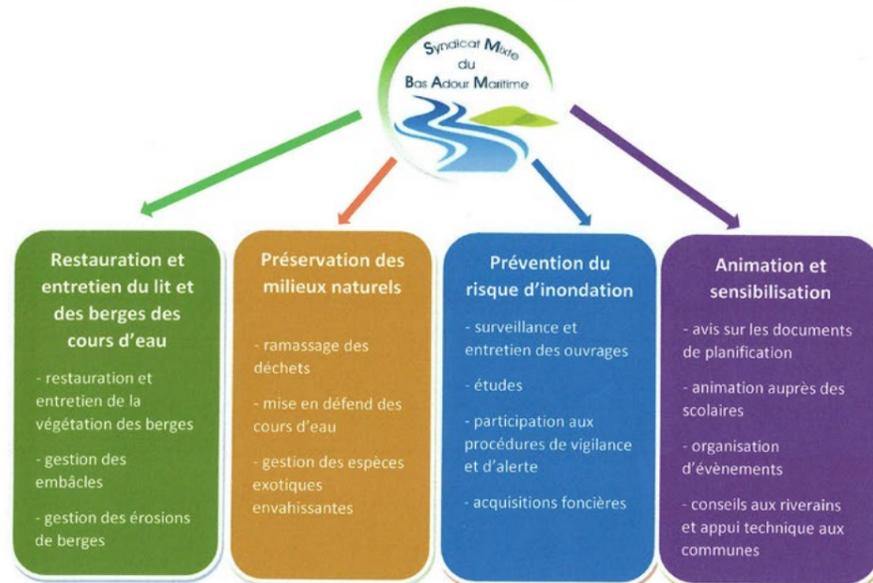
SMBAM

Le SMBAM, c'est qui ? c'est quoi ?

Le syndicat mixte du bas Adour maritime est un syndicat de rivière (établissement public) qui a pour compétence la GeMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations) sur l'Adour de DAX à BAYONNE ainsi que sur ses principaux affluents (Bidouze, Gaves réunis, Aran, Ardanavy...).

Il est piloté par vos élus locaux désignés par les établissements publics de coopération intercommunale qui sont au nombre de cinq : Communautés d'Agglomération Pays Basque et du Grand Dax, Communautés de Communes du pays d'Orthe et Arrigans, Marenne Adour Côte Sud et du Seignanx. L'équipe technique est composée de 7 agents, dont 2 techniciens qui sont à votre écoute pour toutes questions techniques ou réglementaires.

Quelles sont ses actions ?



Pour plus de détail : www.smbam.fr

Pour nous contacter : contact@smbam.fr ou 05 59 56 28 57

SITCOM : BIO-DÉCHETS



Article – DV 11/09/2023

JANVIER 2024 : GÉNÉRALISATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets sera, une réalité sur le territoire du Sitcom Côte sud des Landes. Collecte des biodéchets ou compostage collectif en pied d'immeuble seront bientôt autant de solutions complémentaires au compostage individuel pour mieux les gérer. Le Sitcom Côte sud des Landes se prépare dès aujourd'hui à déployer un plan d'équipement sur deux ans afin que nous puissions tous disposer d'une solution pour les trier et mieux les valoriser.

Pour les habitants du territoire de la côte sud des Landes, trois solutions pour trier les biodéchets et les valoriser seront prochainement proposées, selon le lieu de résidence.

LES BIODÉCHETS représentent encore 1/3 nos poubelles. Pourtant ils ont de la valeur ! es trier c'est la possibilité de les détourner de la poubelle ordures ménagères.

NOUVEAU : LA COLLECTE SÉPARÉE

■ LA COLLECTE EN BORNES « BIODÉCHETS » : UN NOUVEAU SERVICE POUR ALLÉGER NOS POUBELLES.

Pour faciliter le quotidien des habitants de la côte sud des Landes, le Sitcom déploie une nouvelle solution avec des bornes qui pourront recevoir nos biodéchets. Les habitants des secteurs concernés seront invités à y jeter leurs biodéchets uniquement, en sacs en papier biodégradable fermés. Ces biodéchets seront détournés de la collecte d'ordures ménagères classique et permettront un retour au sol de qualité par une valorisation agronomique. Ce nouveau dispositif de collecte des biodéchets en apport volontaire sera complémentaire au compostage et ne s'y substituera pas.



ET TOUJOURS, LES SOLUTIONS DE PROXIMITÉ



■ LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL : 40 % DES FOYERS DÉJÀ ÉQUIPÉS

Parmi les solutions de valorisation des biodéchets, le compostage individuel constitue certainement la plus efficace et la plus connue. Action phare du programme de prévention du Sitcom Côte sud des Landes, le taux d'équipement en composteurs est aujourd'hui de 40 % sur notre territoire.

Le Sitcom prévoit deux campagnes de distribution de composteurs par an d'ici à 2026. Toutefois, si vous êtes intéressés et que vous avez un jardin, vous pouvez toujours obtenir un composteur, un bioseau et un agitateur, soit sur la déchetterie la plus proche, après réservation par téléphone au Sitcom, soit à Bénesse Marenne, près de la déchetterie, sur la plateforme multimatériaux.

■ LE COMPOSTAGE COLLECTIF : MÊME EN APPARTEMENT LE COMPOSTAGE EST POSSIBLE.

Déployé facilement en zone pavillonnaire, le compostage demande toutefois davantage d'organisation dans les zones plus urbaines. Le compostage collectif apparaît alors comme une bonne solution. Il nécessite néanmoins une étude de faisabilité, des aménagements spécifiques, et des autorisations. Le principe du compostage collectif est simple : des composteurs sont installés en pied d'immeuble, sur un espace réservé. L'initiative doit être appuyée par le Syndic de copropriété ou le bailleur. Le Sitcom débute actuellement un plan d'équipement sur plusieurs communes du territoire. Ce projet est piloté par les maîtres composteurs du Sitcom qui en assurent l'accompagnement et le suivi.



Les Biodéchets KESAKO

Ce sont l'ensemble des déchets alimentaires comme les épluchures de fruits et de légumes, les restes de repas et laitages, les sachets de thé, marc de café, les restes de viandes, poissons, produits de la mer... Ils peuvent être décomposés naturellement en compost.

Il va sans dire que les biodéchets doivent être triés sans leurs emballages !



COMITÉ DES FÊTES : FÊTES D'ÉTÉ

Les fêtes Dous Pique Taroks 2023 se sont une fois de plus avérées être un franc succès. Cette édition, marquée par des moments de rire, de fatigue, des retrouvailles, ainsi que l'accueil de nouveaux membres, montre que le comité s'est une fois de plus surpassé pour cette nouvelle édition.

Le coup d'envoi a été donné le vendredi avec le marché traditionnel du terroir, animé par les Bergers du Seignanx. L'événement s'est

ensuite poursuivi avec un concours d'omelette, qui a vu la participation d'une dizaine d'associations.

L'Association des Parents d'Élèves du village s'est distinguée en remportant le concours. Le vendredi est surtout, pour 'les vaillants', le premier jour d'un long week-end de festivités, marqué par le retour du char 'La Paillote du Comité' au milieu des cinq chars des quartiers du village, ainsi que les bandas défilants en soirée. Le char western et les festayres ont regretté l'absence de leur danseuse de saloon, Dédé, malheureusement malade pendant ces fêtes...

Le samedi a été une journée riche en activités, notamment avec le petit déjeuner « gras double », la marche et le concours de pétanque. L'après-midi a été particulièrement appréciée des enfants, avec une chasse au trésor géante, des structures gonflables XXL, un ventre glisse, ainsi que des barbes à papa et des granités. L'attraction phare de l'après-midi a été le retour des vachettes, une animation mêlant course landaise et jeux de vache, qui s'est déroulée sur le nouveau terrain multisport végétalisé derrière la cantine. Le comité des fêtes a vu les choses en grand et a même grandement contribué à la fi-



nalisation du terrain et des gradins, juste à temps pour le jour J. Le spectacle des vachettes a été suivi d'un repas traditionnel de moules-frites.

Les festivités ont continué le dimanche avec la galopade André-sienne, qui a attiré près de 100 coureurs. À midi, la remise des prix a eu lieu, suivie d'un pot offert par la commune. L'après-midi a été animée par une exposition de voitures anciennes et un défilé de chars. Les festayres ont pu assister à une démonstration de force basque. La journée s'est clôturée avec l'ouverture du restaurant du comité, animée par la banda Bonga, et une soirée dansante avec le groupe Arpège et un magnifique feu d'artifice.

Lundi, dernier jour de festivité, a vu le retour du concours de lancer d'espadrille où petits et grands ont pu lancer leur espadrille sous l'œil vigilant de notre arbitre le 'Docteur Paul', qui prendra ses fonctions au pôle santé de notre commune. La fin d'après-midi fut marquée par une démonstration de pelote du club du Pilotariak et une partie de main nue. Enfin, après une attente de trois ans, le retour de notre croupionnade a réuni près de 500 personnes. La soirée s'est poursuivie jusqu'à 2 heures avec le groupe CODA.

Comme vous l'aurez compris en lisant ces quelques lignes, le comité des fêtes a mis les petits plats dans les grands pour cette édition 2023. Rien de tout cela n'aurait été possible sans l'implication active de nos 40 Vaillants. Nous remercions tous les membres, anciens et nouveaux, du comité des fêtes, les Cruspayres, la mairie et tous les autres bénévoles qui ont contribué à la réussite de ces fêtes d'été.

C'est aussi grâce à vous, amis, habitants de la commune et du canton, que ces fêtes deviennent de plus en plus belles et perdurent année après année.

Nous profitons de cette occasion pour vous annoncer que 2024 sera notre dernière année en tant que présidents du comité des fêtes après trois années de bons et loyaux services. Place aux jeunes !

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour des fêtes encore plus belles et, qui sait, peut-être le retour de la soirée mousse...

Merci à vous, Clémence Brisé et Nathan Fréchou





SAINT ANDRÉ DES ARTS : AU FIL DE L'ART

Cette année encore, la commune de Saint André de Seignanx a eu le plaisir d'accueillir, les 23 et 24 septembre, l'exposition «Au fil de l'art» organisée par l'association Saint André des arts.

Une vingtaine d'artistes (sculpteurs, céramistes, peintres, photographes,...) nous ont fait le plaisir de venir jusqu'à nous, de déplacer leur art pour mieux le partager. Cet évènement culturel compte beaucoup pour notre village, il permet aux habitants de bénéficier de plusieurs expositions «à domicile». Sa réussite repose également sur l'implication de bénévoles, soucieux de partager leur goût et leur amour de l'art.



INFOS : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le fonds de concours : un outil intercommunal pour venir en soutien des projets communaux

Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales sont confrontées à une baisse des dotations de l'Etat et ce malgré les besoins grandissant en termes de services publics de proximité. Ces raisons ont poussé la Communauté de communes du Seignanx à mettre en place un règlement pour pouvoir octroyer des fonds de concours aux communes du Seignanx de façon à venir en soutien aux projets qu'elles portent. Ces fonds de concours s'appliquent à tous projets permettant la construction, l'aménagement ou la réfection de bâtiments communaux (mairies, écoles, salles polyvalentes, halles...), à des travaux de réhabilitation en vue d'améliorer la performance énergétique des bâtiments publics ou à la mise en place d'équipements

de production d'énergies renouvelables en autoconsommation sur ces bâtiments. Suite à l'adoption à l'unanimité de ce règlement lors du Conseil communautaire du 12 juillet dernier, les communes de Biaudos et de Saint-Martin de Seignanx ont déjà déposé des dossiers qui ont été approuvés par les élus du Conseil. Ainsi, la Communauté de communes du Seignanx participera à hauteur de 148 081€ à la construction de la halle couverte de Biaudos qui disposera de panneaux photovoltaïques. Pour la commune de Saint-Martin de Seignanx, ce sont également 150 000€ qui seront attribués en vue de la réalisation du centre technique municipal. Ce règlement vient définir des règles précises et égalitaires à

toutes les communes du territoire. S'il représente un effort financier de la Communauté de communes qui pourrait s'élever à 1.2 million d'euros, ce règlement permet l'émergence de bâtiments publics et de soutenir la transition énergétique. Ce dispositif permet de renforcer la solidarité entre les communes du Seignanx.



Le Comité Territorial à la Parentalité du Seignanx

Un des axes forts de la Convention Territoriale Globale (CTG) du Seignanx, mise en place en mars 2023 entre la Communauté de communes et les 8 huit communes du Seignanx, la CAF des Landes et le Département, est le soutien à la parentalité. C'est pourquoi un premier Comité Territorial à la Parentalité (CTP) s'est tenu le 9 novembre dernier. Présidé par Monsieur BAYLET à qui la Présidente de la Communauté de communes a proposé de piloter cette action au regard de ses compétences sur les questions

éducatives, ce comité a réuni une cinquantaine de participants. Aux côtés des représentants des communes, du Département, de la CAF, de la PMI, des directeurs d'écoles et du collège, de nombreux représentants des parents d'élèves étaient présents.

Les membres de ce comité se sont donnés 3 axes de travail : accompagner les parents de jeunes enfants, développer les possibilités de relais parental et de répit en famille, améliorer l'information des familles.

Co-animé par les Francas, un atelier participatif a permis de recueillir les difficultés rencontrées dans la parentalité ainsi que des idées d'actions de soutien à mettre en place : le prochain CTP se tiendra le mardi 30 janvier 2024 et devra définir les actions à mettre en place suite à l'analyse de ce premier travail.

Pour plus d'information vous pouvez contacter : Infos : ctg@cc-seignanx.fr.



HISTOIRE DU MARAIS D'ORX

Le Conseil des Sages vous propose de poursuivre le partage du travail de mémoire mené en 1990-92 par l'Amicale des Retraités « Lous Bagans de Sent Andriou ». Après le premier article « Saint André de Seignanx : situation géographique, histoire et population », voici « L'histoire du Marais d'Orx » dont une part importante, notamment « Le Burret », fait partie du territoire de notre commune. Bonne lecture.

On considère généralement que le régime hydrographique de la région et plus spécialement les marais d'Orx, sont des séquelles de la remontée de l'Adour vers Capbreton puis Port d'Albret et du retour de l'embouchure au Boucau.

Le 15 novembre 1599, sous le régime d'Henri IV, les marais sont compris dans la concession faite à l'ingénieur Hollandais Bradley

qui commence par tracer un canal à travers les dunes de Labenne et Capbreton.

En août 1699, sous le règne de Louis XIV, la concession des marais est accordée au sieur De Lavoye, Ingénieur Directeur des fortifications de Bayonne et au sieur Grival, premier commis des fortifications de France.

Ils commencent les travaux en

1701, mais les abandonnent après plusieurs avatars et 18 ans de procès avec les communes et les propriétaires riverains.

Au XVIII^{ème} siècle, à la demande de l'intendant d'ETIGNY, l'ingénieur Robert rédige un projet d'assèchement. Le sieur de Caupenne, Marquis d'Amou, gouverneur de Bayonne, s'offre comme concessionnaire, mais l'état des finances ne permet pas de donner suite à cette entreprise révolutionnaire. (La maison de Caupenne existe encore à Benesse de Maremne).

Après une visite en mai et juin 1807, l'empereur Napoléon 1^{er} ordonne l'assèchement des marais aux frais de l'Etat, mais il n'y a pas de commencement d'exécution.

En 1830, le gendarme Lacroix de la brigade de Saint Vincent de Tyrosse, pousse doucement son cheval vers Benesse ou Labenne dans le but d'aller convoquer quelques manants du coin à aller faire le coup de feu en Algérie où l'on vient de débarquer.

Le gendarme Lacroix a de bonnes références mais aussi une famille nombreuse et affamée. Il y a ainsi, même chez les gendarmes du Roi, des privations dures à supporter quand on a un traitement qui ne progresse qu'avec certains hasardeux avancements

Le gendarme menait doucement son cheval, qui était d'ailleurs peut-être une jument ou une mule, et il arriva soudain devant un des plus beaux espaces du monde en pays de Maremne. De l'eau et de l'eau,

des îles avec du bois dessus, des marais en forme de cités palustres et quelques Lanusquets maigres et brunâtres occupés à couper du jonc et à chasser des nuées de moustiques en cultivant un rare maïs pour nourrir la marmaille à grands coups de bol d'escauton.

Le gendarme Lacroix n'a pas encore un ordinateur dans la tête mais il découvre tout d'un coup ce que peut lui apporter cet espace d'eau et de fleurs.

La mairie de Labenne justement, afferme dans le marais la pêche aux sangsues. Le pandore monte les enchères et se trouve enfin en possession de 1000 hectares à exploiter à des fins médicinales. Le vieux cheval de l'administration, quand il ne sert pas à courir après les républicains ou les bonapartistes, ira se tremper les pieds dans les bordures où les petites bêtes viendront lui sucer le sang. Lacroix deviendra ainsi le pourvoyeur des apothicaires du coin sans savoir qu'il participe ainsi à un grand morceau de l'histoire.

Sous la monarchie de juillet, l'affaire est reprise par un certain Francfort qui obtient la concession par ordonnance du 31 octobre 1843, non seulement du marais d'Orx, mais de tous ceux compris entre l'embouchure de l'Adour et Vieux Boucau. Les plus grands espoirs sont fondés sur cette entreprise, mais les difficultés financières et des accidents obligent le concessionnaire à abandonner les travaux après sa propre ruine en 1848 ayant englouti 300 000 francs or.



C'est alors, qu'apparaît Lefèbvre Béziers dont un quartier porte encore le nom. Après avoir engagé un capital de 100 000 francs dans cette affaire, il obtient la concession le 13 mai 1850 et un délai de deux ans lui est imposé pour terminer les travaux. En même temps, il devient propriétaire de 1042 hectares de marais.

Lefèbvre Béziers pousse activement les travaux. Il emploie jusqu'à 400 personnes pendant 5 mois pour creusement du canal principal d'assèchement, établissement d'un système de déversoir des eaux si elles atteignent un niveau trop élevé, 70 kilomètres de rigoles, 40 kilomètres de fossés, encaissement et élargissement du canal du Boudigau, grand évacuateur de l'ensemble sur 10 kilomètres de long, de manière à lui donner une section rectangulaire de 1.20 m de profondeur et 8 m de large.

La dépense se compte alors à 340 000 francs. Lorsque les travaux sont définitivement reçus le 21 mars 1854, on peut espérer que le marais est vaincu et la mise en culture possible. Mais en raison de la nature des sols et l'affaissement des tourbes, l'assèchement est loin d'être parfait. Le concessionnaire s'empresse de vendre les 1042 hectares à un nommé Buquay.

Les concessionnaires découragés se désintéressent de l'entretien et bientôt les résultats si péniblement acquis sont vite compromis. Les marais ont déjà baissé de deux mètres.

C'est alors qu'en 1858, le Comte Alexandre Walewski devient propriétaire du marais d'Orx aux frais



Marais d'Orx en 1808



de la couronne et que, sous son impulsion seront remis en état les canaux déjà creusés et établi un nouveau système d'évacuation par pompage.

Il apparaît, en effet, que l'assèchement est insuffisant pour une mise en culture rentable. Sous la direction de l'ingénieur des Ponts et Chaussées, Frédéric Ritter (un lieu en porte encore le nom), on écarte du bassin du marais les cours d'eau qui le traversent et on établit une station de pompage à l'extrême Sud-Est ; la maçonnerie que l'on appelle le barrage impérial subsiste de nos jours ; on voit encore dans la pierre un aigle et la mention « Napoléon III, empereur » et sur le côté, au centre de l'ouvrage, D.H. Pérolle, ingénieur directeur 1860-1864. La station se compose de 3 turbines actionnées par l'eau des canaux provenant de l'extérieur et fait tourner une roue à ailettes (ou pales).

Cette roue actionne deux pistons

de chaque côté qui aspirent l'eau du canal d'assèchement, amenée par un canal souterrain et la rejette plus haut dans le Boudigau. Orx avait déjà reçu la visite de Napoléon III, le 11 septembre 1861, accompagné de Fould, ministre d'état, du Prince de la Moscova et d'Onfroy de Bréville inspecteur général des Ponts et Chaussées. Ces visites correspondent aux séjours du couple impérial à Biarritz.

On parle encore ici des cyprès plantés par l'impératrice Eugénie. Le Comte Walewski dont on connaît la brillante carrière ministérielle, fut conseiller général de Saint Martin de Seignanx, président du Conseil Général, député des Landes.

Après sa mort en 1868, Napoléon III rachète le domaine à sa veuve et en fait don à deux fils naturels qu'il eut de Mme Vergeaud pendant son internement au Fort du Ham.

Pour ses deux fils nommés Bure,

Napoléon III crée en Juin 1870 les titres de Comte d'Orx et de Labenne. Le Comte d'Orx gère le marais rendu cultivable. Il fut aussi conseiller général de Saint Martin de Seignanx et maire de Saint André où il mourut le 14 février 1910 et où il est enterré.

Son fils Fernand prit la succession et s'y ruina au bout de deux ans par des enchères folles.

En 1913, Messieurs Coyola Antoine et Louis en achetant successivement à Monsieur Lartigue et en 1920 à Monsieur Seghers. Pour faire face aux problèmes d'inondations, ils peuvent disposer en 1925 et 1926 d'un transformateur électrique et d'une station de pompage également électrique pourvue de deux turbines munies chacune d'un moteur de 120 chevaux débitant 5400 m³ à l'heure.

À partir de cette date, l'assainissement du marais est complet et 43 fermiers et 30 ouvriers y travaillent.

En 1940, les frères Coyola, Gérard et Bernard, prirent la succession de leur père Antoine.

En 1951, des canaux de ceinture améliorèrent considérablement le drainage et font de ce domaine d'Orx un véritable polder où l'on pratique, outre les prairies, la culture du maïs avec un rendement moyen de 60 à 75 quintaux à l'hectare, certaines parcelles pouvant atteindre 110 quintaux.

Depuis 1972, trois propriétaires se sont succédés. En 1974, le propriétaire Monsieur Kuiper a récolté 54 000 quintaux.

Vint l'année 1985 quant Monsieur de Chateavieux, gérant pour la société de Bourbon, remettra une grande partie des terres cultivables en marais.

Aujourd'hui le marais est devenu le premier site d'hivernage d'oiseaux d'eau en Aquitaine. Les 1 000 hectares du domaine d'Orx ont été achetés en 1989 par le conservatoire du littoral pour la somme de 15 millions de francs dont 5 millions en provenance du FONDS MONDIAL POUR LA NATURE. Le Marais d'Orx a été classé en 1995 Réserve Naturelle Nationale.



Marais d'Orx (plaquette du Conservatoire du Littoral)

PANNEAUPOCKET

FÉLICITATIONS ! VOUS ÊTES DÉJÀ 981 à suivre les actualités de LA COMMUNE sur PanneauPocket !

A titre indicatif, cela représente 123% des foyers de la communes

100% gratuit
100% anonyme
0% publicité

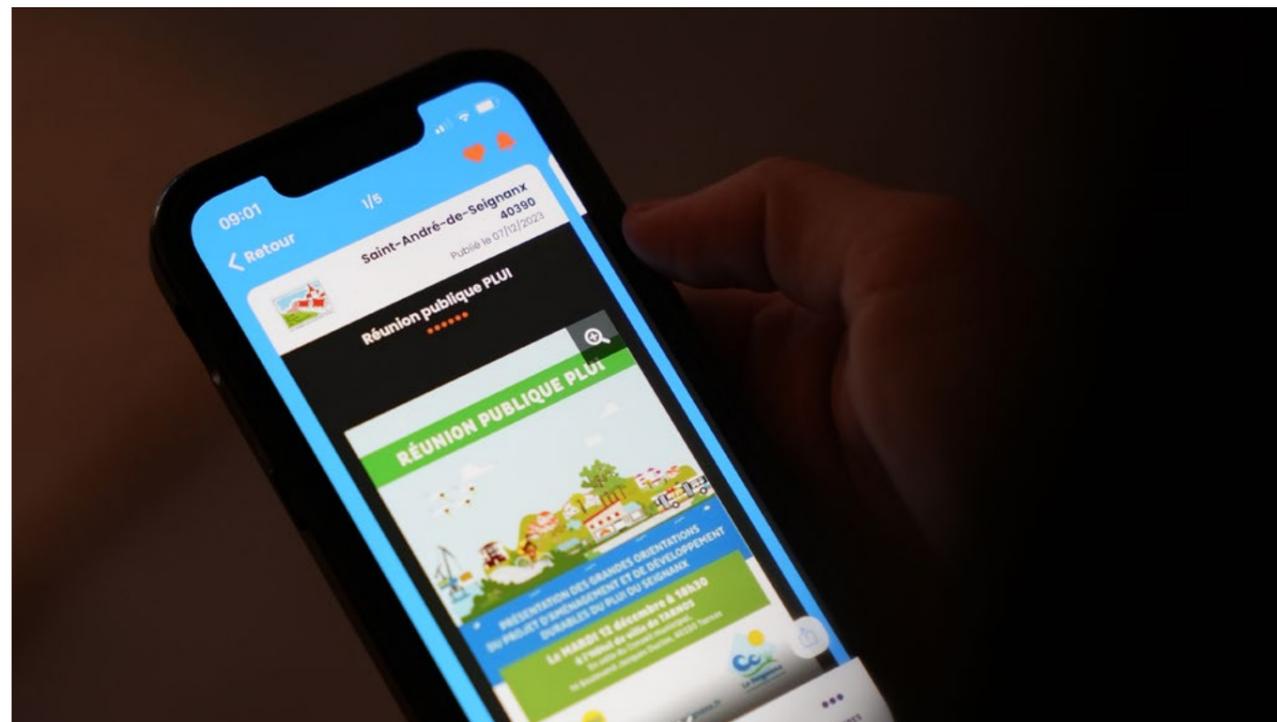
- Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.
- PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com



Scannez-moi


**MAIRIE**

Ouverte au public du lundi au vendredi
— sauf le mercredi
Lundi : 8h30-12h30 / Mardi : 8h30-12h30 / Jeudi :
8h30-12h30 / Vendredi : 8h30-12h30 et 13h-17h
Mail : accueil@saintandredeseignanx.fr
Fax : 05 59 56 79 99
Site : www.saintandredeseignanx.fr
Page Facebook : www.facebook.com/communesaintandredeseignanx (accessible sans profil/compte)

ACCUEIL / ETAT CIVIL / AFFAIRES GENERALES / VIE ASSOCIATIVE

05 59 56 79 90
Mail : accueil@saintandredeseignanx.fr

ACTION SOCIALE / ADMINISTRATION GENERALE

06.75.69.60.76
Mail : administration@saintandredeseignanx.fr

URBANISME / VOIRIE / ADMINISTRATION GENERALE / BUDGET

06.75.69.59.12
Mail : urbanisme@saintandredeseignanx.fr

ELECTIONS / CIMETIERES / ENVIRONNEMENT / ADMINISTRATION GENERALE

07.88.77.04.67
Mail : secretariat@saintandredeseignanx.fr

LOCATION SALLES :

Mosaïque, Maison de la Nature, Mur à gauche,
Trinquet
06 31 59 75 00 ou 05 59 56 79 65
Mail : gestionsalle@saintandredeseignanx.fr

SERVICES TECHNIQUES

06.75.69.60.77 ou 06 71 85 87 49 ou 05 59 56 79 94
Mail : servicetechniques@saintandredeseignanx.fr

RESTAURANT SCOLAIRE

05 59 56 79 96
Mail : restaurantscolaire@saintandredeseignanx.fr

ACM et PÉRISCOLAIRE

06.31.08.35.97 ou 05 59 56 79 60
Mail : acm.douspitchouns@saintandredeseignanx.fr

ECOLE

Direction : 06.77.40.91.55
Primaire : 05 59 56 79 98
Maternelle : 05 59 56 79 9

AFFAIRES SCOLAIRES

06.40.33.08.96 ou 05.59.56.79.60
Mail : affairescolaires@saintandredeseignanx.fr

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

05 59 56 79 95 – Ouvert les : Mardi :
16h15-18h,
Jeudi : 16h30-18h, Samedi : 11h-12h

AGENCE POSTALE COMMUNALE

05 59 56 79 67
Ouvert les : Lundi, Mardi, Jeudi,
Vendredi et Samedi de 9h à 12h

DECHETTERIE DE SAINT ANDRE DE SEIGNANX

Horaires d'ouverture :
Lundi : 13h30-18h
Jeudi : 8h-12h / 13h30-18h
Samedi : 8h-12h

[Rubrique numéros des services sociaux et appels d'urgence :](#)

Service Départemental Action Sociale du Conseil Départemental des Landes

Assistants sociaux du secteur :
Dominique CHAMPAGNE
Christine OLHATS
05 59 64 10 31

Enfance maltraitée : le 119 (anonyme et gratuit)
Violence Femmes Info : 3919 (24h/24 et 7j/7)
Mission locale landaise : 05 59 74 84 17

CPAM – tél : 3646 – antenne de Tarnos
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Pôle Emploi – Numéro Vert Appel Gratuit 3949

Allo Service Public : 3939
Sida Info Service : 0 810 840 800
Fil Santé Jeune : 0 800 025 236

SAMU : 15
POMPIERS : 18
POLICE SECOURS : 17
URGENCE EUROPEEN : 112

Drogue Tabac : 113 ou 0 800 23 13 13
Discrimination Raciale : 114
Samu Social : 115
Aide au Logement étudiant : www.caf.fr

[Infos légales :](#)

Responsable publication : Jean Baylet
Mairie Saint André de Seignanx - 900 exemplaires
Conception graphique : David Duphil
Impression : Aberadere
Crédits photos : Mairie, L&D Duphil, Unsplash

AGENDA 2024

**Samedi 27
janvier**

• 11h30

**Cérémonie des vœux du
Maire et des élus**

—
Salle Mosaïque

**Samedi 10
février**

Journée du tue-cochon

—
Salle Mosaïque

Samedi 16 mars

Repas cidrerie

—
Salle Mosaïque

**Dimanche 14
avril**

Salon du printemps

—
Salle Mosaïque

Samedi 4 mai

Festimai

—
Mur à gauche

Dimanche 5 mai

**Spectacle
de Diane et Surya**

—
Mur à gauche



Joyeux Noël,
meilleurs vœux de bonheur,
très belle et très heureuse
nouvelle année.
2024

Présentation des vœux par le Conseil Municipal
Samedi 27 janvier à 11h30 à la Mosaïque.



/communesaintandredeseignaux



www.saintandredeseignaux.fr

